

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2012, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Madame Lisa Kennedy

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, et la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, madame Sonia Bertrand sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation des procès-verbaux des séances des 13 février 2012 et 20 février 2012;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Nomination de la mairesse suppléante et de la représentante substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier;
7. Dépôt du rapport d'activités électorales du trésorier pour l'année 2011;
8. Autorisation d'une dépense – souper-bénéfice de la Fondation des Premières-Seigneuries;
9. Demande de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries – soutien financier du 14^e Gala entrepreneuriat;
10. Modification de la politique et procédure sur les mesures disciplinaires;
11. Autorisation de signatures – acte notarié pour la vente d'un terrain à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et autres documents relatifs à ce projet;
12. Demande d'aide financière de la Fabrique Sainte-Marie-des-Lacs – aménagement du terrain du cimetière à Tewkesbury;
13. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 12-666 - travaux d'aménagement paysager de deux parcs municipaux;
14. Rapport du comité de sélection – engagement d'un ouvrier de voirie;

15. Rapport des soumissions – location d'un balai mécanique;
16. Réfection de voirie des chemins du Golf (IF-0803) et de l'Église (IF-0802) – demande de certification d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – dispositions pour les secteurs situés dans une zone inondable de grand courant;
17. Rapport de la demande de soumissions - fourniture et achat d'une gratte arrière pour le Volvo 6 x 6 camion numéro 97-20;
18. Autorisation de signatures – municipalisation d'une partie de l'assiette du chemin des Faucons ainsi qu'un bâtiment de surpresseurs;
19. Demande de dérogation mineure – propriété sise sur le chemin Saint-Edmond (lot 4 067 137) afin de permettre la construction d'une résidence dans un secteur d'érosion accentué;
20. Comité consultatif d'urbanisme – renouvellement du mandat du siège numéro 1;
21. Adoption du premier projet de règlement numéro 12-P-665-1 modifiant le règlement numéro 09-591 relatif au zonage;
22. Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et nomination de l'élu qui présente le projet de règlement numéro 12-P-665-1;
23. Mandat à une firme d'ingénieur – surveillance des travaux du prolongement du réseau d'égout dans le projet Plateau des Érables, phase 2;
24. Soutien financier à un organisme régional pour 2012 – 102^e Groupe scout des Laurentides;
25. Renouvellement du protocole d'entente avec l'Association forestière des deux Rives visant la mise en valeur et l'animation du mont Wright;
26. Rapport des soumissions – contrat d'entretien des terrains sportifs pour 2012;
27. Protocoles d'ententes – Club de golf Stoneham et Pagaie Totale;
28. Convention d'engagement à durée déterminée – coordonnatrice du programme d'animation vacances;
29. Protocole d'entente avec le comité de loisirs de Tewkesbury – utilisation du terrain de loisirs pour la période estivale 2012;
30. Rapport des soumissions – travaux de drainage du terrain de soccer du Hameau;
31. Varia;
32. Période de questions;
33. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 69-12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 70-12

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 20 FÉVRIER 2012

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des 13 et 20 février 2012, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter les procès-verbaux des 13 et 20 février 2012 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 71-12

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de février et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour février totalisant 389 010,19 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de février, se chiffrant à 112 455,95 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 68 709,48 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 72-12

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola,

appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 12 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 73-12

NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE ET DE LA REPRÉSENTANTE SUBSTITUT AUPRÈS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu de nommer madame Edith Coulombe, conseillère au siège numéro 2, à titre de mairesse suppléante et de représentante substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier, pour la période du 13 mars au 9 juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 74-12

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ÉLECTORALES DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2011

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accuser réception du rapport du trésorier, daté du 5 mars 2012, conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités et portant sur les activités électorales au cours de l'année 2011.

Une copie dudit rapport sera transmise au Directeur général des élections conformément à la loi applicable.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 75-12

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE – SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Considérant que le budget 2012 prévoit les sommes nécessaires pour la participation de certains membres du conseil à des colloques, congrès, formations, etc.;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil municipal autorise la dépense suivante :

- Participation du maire au souper-bénéfice de la Fondation des Premières-Seigneuries tenue le 26 avril 2012 (140 \$).

Les autres dépenses inhérentes à la participation à ladite activité, seront remboursées en fonction des règles établies au règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses seront prises au budget prévu à cet effet (poste numéro 02-110-00-310). Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 76-12

DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES SEIGNEURIES - SOUTIEN FINANCIER AU 14^E GALA ENTREPRENEURIAT

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil de répondre favorablement à la demande d'appui financier de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, portant sur la tenue du 14^e Gala entrepreneuriat durant lequel seront remises des bourses aux élèves gagnants du « Concours québécois en entrepreneuriat »;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accorde un appui financier de 250 \$ à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries dans le cadre du « Concours québécois en entrepreneuriat » dont le Gala entrepreneuriat sera tenu le 18 avril 2012.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles (poste budgétaire numéro 02-190-51-970).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 77-12

MODIFICATION DE LA POLITIQUE ET PROCÉDURE SUR LES MESURES DISCIPLINAIRES

Considérant que ce conseil a adopté une politique et procédure sur les mesures disciplinaires le 8 août 2011 (numéro A-11-04);

Considérant que celle-ci a fait l'objet d'un grief du Syndicat (STTMCUST-CSN numéro 2011-02) le 9 septembre 2011, à l'égard notamment des autres lois en matière d'emploi;

Considérant que lors du comité des relations de travail tenu le 7 février 2012, les parties ont convenu de modifier ladite politique en fonction des ajouts proposés par le Syndicat;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil :

- Accepte les modifications proposées à la politique numéro A-11-04, soit aux articles numéros 1 (code d'éthique et de déontologie) et 2 (politique et procédure sur les mesures disciplinaires) telles que précisées à l'annexe « A » de la présente résolution (modifications indiquées en caractères gras : a à d);
- Publie la politique telle que modifiée aux endroits habituels; et
- Remet une copie de la politique telle que modifiée au Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour information.

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 78-12

AUTORISATION DE SIGNATURES – ACTE NOTARIÉ VENTE D'UN TERRAIN À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES ET AUTRES DOCUMENTS RELATIFS À CE PROJET

Considérant la résolution numéro 381-11 adoptée par le conseil municipal le 26 septembre 2011 portant sur la cession d'un terrain à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, pour la construction d'une école primaire sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant que monsieur Emmanuel Boulais, arpenteur-géomètre, a été mandaté par la municipalité, pour préparer les descriptions techniques des lots devant faire l'objet de cession à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries dans le cadre du présent projet;

Considérant que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries doit procéder à l'acquisition dudit terrain prochainement, afin d'assurer son titre de propriété avant l'octroi des contrats de construction de la nouvelle école;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil :

- Cède pour la somme de 1 \$ à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, les lots numéros 1 827 710 et 5 012 465 d'une superficie totale approximative de 13 800 m², aux fins de construction d'une nouvelle école primaire;
- Autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury l'acte notarié, ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne conclusion du présent dossier;
- Autorise la transmission de la présente résolution à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, ainsi qu'au notaire instrumenté par celle-ci, pour la préparation de l'acte de cession à l'Étude légale Gaétan Lévesque, notaire.

Les frais inhérents au mandat du notaire sont à la charge de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 79-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE SAINTE-MARIE-DES-LACS – AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DU CIMETIÈRE DE TEWKESBURY

Considérant l'importance accordée par ce conseil au patrimoine religieux de la municipalité;

Considérant que l'église Saint-Edmond-de-Stoneham a souligné son 100^e anniversaire d'existence en 2011;

Considérant la demande de la Fabrique Sainte-Marie-des-Lacs;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil de répondre favorablement à la demande de la Fabrique Sainte-Marie-des-Lacs,

portant sur une aide financière dans la réalisation du projet d'aménagement du terrain du cimetière à Tewkesbury;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil accorde une aide financière à la Fabrique Sainte-Marie-des-Lacs de 5 000 \$, dans le cadre du projet d'aménagement du terrain du cimetière à Tewkesbury, devant être réalisé au cours de l'année 2012.

Le conseil autorise une aide technique du Service des travaux publics, dans le cadre dudit projet.

La fabrique devra aviser la municipalité que les travaux d'aménagement sont terminés afin d'informer les citoyennes et citoyens, via une édition du Petit Rapporteur.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles (poste budgétaire numéro 02-190-51-970).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 80-12

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PROCÉDURES VISANT L'APPROBATION DE PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 12-666 RELATIF À DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE DEUX PARCS MUNICIPAUX

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accuse réception du certificat du directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 28 février 2012, faisant suite à la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 12-666, ayant pour objet les travaux d'aménagement paysager de deux parcs municipaux.

Le certificat confirme qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été faite à l'égard du règlement d'emprunt numéro 12-666.

Ledit règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 81-12

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT D'UN OUVRIER DE VOIRIE

Considérant qu'il est prévu de procéder à l'embauche d'un ouvrier de voirie au Service des travaux publics, et ce, selon le budget d'opération 2012;

Considérant qu'un affichage à l'interne et dans le journal le Petit Rapporteur de février 2012, et qu'une offre d'emploi dans différents sites Internet (Réseau d'information municipal et le site de la municipalité) ont été publiées et que nous avons reçu trente-sept candidatures;

Considérant que six candidats ont été reçus en entrevue, par le comité de sélection, et que monsieur Alexandre Richard est le candidat qui présente le meilleur profil en regard des compétences recherchées comme ouvrier de voirie;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le rapport du comité de sélection du 5 mars 2012. Le conseil entérine l'engagement de monsieur Alexandre Richard, à titre d'ouvrier de voirie au Service des travaux publics.

Monsieur Alexandre Richard entrera en fonction à compter du 30 avril 2012 aux conditions suivantes:

- Base de rémunération annuelle correspondant à 16,26 \$, soit l'échelon 1 de l'échelle salariale actualisée 2012 pour le poste d'ouvrier de voirie au Service des travaux publics;
- Période de probation de cinq mois (20 semaines) avec évaluation favorable permettant une progression à l'échelon 2;
- Certificat médical à l'effet qu'il est apte à assumer les tâches de l'emploi par le médecin de la municipalité;
- Permis de conduire classe 3 valide;
- Autres conditions générales d'emploi prévues à la Convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, en vigueur du 5 août 2010 au 4 août 2013.

Les sommes nécessaires pour couvrir l'engagement de l'ouvrier de voirie au Service des travaux publics pour l'année budgétaire 2012 sont prévues au budget.

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 82-12

RAPPORT DE SOUMISSIONS – LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE

Considérant que le Service des travaux publics est allé en soumission sur invitation auprès de deux entrepreneurs pour le nettoyage des chemins;

Considérant que les secteurs de nettoyage seront optimisés en fonction des critères de la lutte à la sédimentation afin de protéger les zones sensibles et les cours d'eau;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil octroie le contrat de location des balais mécaniques avec opérateurs aux Entreprises Tréma inc., au montant de 23 316,93 \$, taxes incluses pour la location de balais mécaniques avec opérateurs pour une quantité approximative de 200 heures.

Le prix payé à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux du présent projet sera en fonction des quantités réelles réalisées, et ce, au prix unitaire soumissionné.

La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission présentés par l'entrepreneur et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-324-10-516.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 83-12

RÉFECTION DE VOIRIE DES CHEMINS DU GOLF (IF-0803) ET DE L'ÉGLISE (IF-0802) – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – DISPOSITIONS POUR LES SECTEURS SITUÉS DANS UNE ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT

Considérant que la municipalité a adopté la résolution numéro 308-11 à la séance du 12 septembre 2011, la résolution numéro 339-11 à la séance du 11 octobre 2011 et la résolution numéro 46-12 à la séance du 13 février 2012, mandatant la firme Consultants Enviroconseil inc. à déposer les plans et devis relativement aux travaux de réfection de voirie des chemins du Golf et de l'Église;

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émises au formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout;

Considérant qu'une partie du projet ou des terrains desservis sont situés dans une zone inondable de grand courant (réurrence 0-20 ans), telle qu'elle est définie dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil s'engage à faire respecter la condition relative à la réalisation du projet à l'effet que dans la zone 0-20 ans, seuls les établissements existants et légalement établis pourront être desservis par les ouvrages d'égout projetés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 84-12

RAPPORT DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE ET ACHAT D'UNE GRATTE ARRIÈRE POUR LE VOLVO 6 X 6 NUMÉRO 97-20

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de deux fournisseurs spécialisés pour la fourniture d'une gratte arrière et accessoires connexes pour le camion Volvo 6 x 6, 97-20, TP-1203;

Considérant que le fournisseur Électro mig inc. a soumis le prix le plus bas pour la fourniture d'une gratte arrière et accessoires connexes;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la fourniture d'une gratte arrière et accessoires connexes pour le camion Volvo 6 x 6, 97-20, TP-1203 au fournisseur Électro mig inc. pour un montant total de 5 200 \$, plus les taxes applicables, comme décrit à sa soumission.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité, projet TP-1203.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 85-12

AUTORISATION DE SIGNATURES – MUNICIPALISATION D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DES FAUCONS AINSI QU'UN BÂTIMENT DE SURPRESSEURS

Considérant le protocole d'entente entre la municipalité et le promoteur J.E. Rainville ltée relatif au Développement des Grands-Ducs;

Considérant que le promoteur a assumé l'ensemble des coûts afférents à la réalisation des travaux d'infrastructures prévus audit protocole incluant les frais relatifs au contrat notarié visant la municipalisation desdites infrastructures;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil autorise la municipalisation d'une partie de l'assiette du chemin des Faucons identifiée par les numéros de lots suivants ainsi qu'un bâtiment de surpresseurs :

- 4 961 103 (avec bâtisse de surpresseurs);
- 4 961 106;
- 4 778 641; et
- 4 727 178

Le mandat visant la préparation et la signature du contrat d'acquisition desdits lots (pour la somme de 1 \$) constituant l'assiette d'une partie du chemin des Faucons et le bâtiment de surpresseurs est accordé à monsieur Denis Marceau, notaire.

Les frais inhérents à ce mandat sont à la charge du promoteur J.E Rainville ltée.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 86-12

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROPRIÉTÉ SISE SUR LE CHEMIN SAINT-EDMOND (LOT 4 067 137) AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DANS UN SECTEUR D'ÉROSION ACCENTUÉ

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre la construction d'une résidence sur un lot de 4 011,7 m² dans un secteur à risque d'érosion accentué;

Considérant que, selon l'article 18.8 du Règlement de zonage numéro 09-591 ayant pour sujet l'implantation d'une résidence dans un

secteur d'érosion accentué, la superficie minimale d'un terrain est fixée à 5 000 m² ;

Considérant que l'emplacement visé pour la construction de la résidence n'est pas dans un secteur à risque d'érosion accentué;

Considérant que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande a été faite de bonne foi;

Considérant que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de la réunion du 16 février 2012;

Considérant qu'un avis public a été publié le 18 février 2012 dans le journal Le Soleil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 pour la propriété sise sur le chemin Saint-Edmond (le numéro 503 sera attribué), lot numéro 4 067 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, permettant au fonctionnaire désigné d'émettre un permis relativement à la construction d'une résidence sur un lot de 4 011,7 m² dans un secteur à risque d'érosion accentué tel qu'identifié à l'annexe 8 du Règlement de zonage numéro 09-591.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 87-12

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUELEMENT DE MANDAT – SIÈGE NUMÉRO 1

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 96-394;

Considérant les articles 4 et 7 dudit règlement concernant la formation du comité et la durée des mandats des membres;

Considérant qu'à la réunion du 16 février 2012, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont adopté une résolution recommandant au conseil municipal de renouveler le mandat de monsieur Pierre Gagnon au siège numéro 1, lequel venait à échéance le 31 décembre 2011;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu de renouveler le mandat à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de monsieur Pierre Gagnon au siège numéro 1.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 88-12

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-P-665-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-591 RELATIF AU ZONAGE

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 11-P-665-1 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement numéro 09-591 relatif au zonage », comportant dix-huit pages et deux annexes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 89-12

FIXATION DES COORDONNÉES DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 11-P-665-1

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement suivant:

NUMÉRO	OBJET
--------	-------

11-P-665-1	modifiant le règlement numéro 09-591 relatif au zonage
------------	--

soit fixée au mardi 10 avril 2012, à 20 h, à la salle du conseil municipal sise au 325, chemin du Hibou, Stoneham.

Le maire, monsieur Robert Miller, désigne madame Edith Coulombe et monsieur François Du Sablon respectivement aux sièges numéros 2 et 4, pour la présentation dudit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 90-12

MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEUR – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LE PROJET PLATEAU DES ÉRABLES, PHASE 2

Considérant que le promoteur souhaite prolonger le réseau d'égout sur une distance d'environ quatorze mètres;

Considérant la lettre d'entente signée à cet effet par les parties le 20 février 2012 autorisant ledit projet de prolongement;

Considérant que le promoteur s'engage à céder ladite conduite à la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil autorise la firme Genivar inc. à effectuer le suivi des travaux pour un prolongement du réseau d'égout sanitaire, dans le cadre du projet de développement de la phase 2 du Plateau des Érables. Les coûts afférents au présent mandat seront assumés à 100 % par le promoteur.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 91-12

**SOUTIEN FINANCIER À UN ORGANISME RÉGIONAL POUR
2012 – 102^e GROUPE SCOUT DES LAURENTIDES**

Considérant notre politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux et régionaux;

Considérant la demande de soutien financier reçue par le 102^e Groupe scout des Laurentides;

Considérant que la demande de soutien financier de cet organisme régional répond aux conditions dictées par la politique;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ au 102^e Groupe Scout des Laurentides. Les sommes nécessaires sont prévues au poste budgétaire 02-701-94-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 92-12

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC
L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES VISANT LA
MISE EN VALEUR ET L'ANIMATION DU MONT WRIGHT**

Considérant que l'Association forestière des deux rives (AF2R) s'est donnée comme mission de promouvoir la conservation de l'arbre dans son environnement urbain et forestier, et que cette mission privilégie la sensibilisation du grand public et tout particulièrement les jeunes;

Considérant que le conseil municipal souhaite à nouveau déléguer la gestion du parc de la forêt ancienne du mont Wright à l'Association forestière des deux rives (AF2R);

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil renouvelle le protocole d'entente avec l'Association forestière des deux rives (AF2R), afin que cet organisme assure la gestion des activités d'interprétation et la surveillance au parc de la forêt ancienne du mont Wright pour l'année 2012 et que le montant de la subvention soit de 13 000 \$.

Le premier versement de 6 500 \$ est prévu au moment de l'entrée en vigueur de la présente entente et le second versement de 6 500 \$ au 1^{er} juillet 2012. La somme de 13 000 \$, sera prise dans le budget d'opération du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-56-447 (entretien et mise en valeur - parc du mont Wright).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 93-12

**RAPPORT DES SOUMISSIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN DES
TERRAINS SPORTIFS POUR 2012**

Considérant le budget d'opération adopté par le conseil municipal, en regard avec l'entretien estival des terrains sportifs;

Considérant les demandes de soumissions qui ont été envoyées en vue de la réalisation desdits travaux;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à donner le contrat d'entretien des terrains sportifs et municipaux à Éco Verdure et d'effectuer les dépenses inhérentes à ce dossier pour un budget total de 14 444 \$ (taxes incluses), dans le poste budgétaire numéro 02-701-56-522 (entretien - terrain).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 94-12

PROTOCOLES D'ENTENTES – CLUB DE GOLF STONEHAM ET PAGAIE TOTALE

Considérant que la municipalité désire offrir un éventail diversifié d'activités de loisirs à sa population;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture désire conclure des ententes avec des entreprises du territoire pour l'offre de différents services;

Considérant que les entreprises concernées assument l'entière gestion des services offerts, et que notre rôle se limite à la promotion et à une collaboration sur la diffusion de l'information à nos résidents dans le Petit Rapporteur;

Considérant que ces ententes permettraient aux résidents de bénéficier d'une tarification forfaitaire pour la saison estivale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport de la directrice des loisirs et de la culture et de l'autoriser à conclure et signer les ententes nécessaires avec le Club de golf Stoneham et Pagaie Totale.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 95-12

CONVENTION D'ENGAGEMENT À DURÉE DÉTERMINÉE – COORDONNATRICE DU PROGRAMME D'ANIMATION VACANCES

Considérant que le programme d'animation vacances a besoin d'un suivi rigoureux avec l'embauche d'une personne à la coordination;

Considérant que les sommes nécessaires à l'embauche sont disponibles;

Considérant que madame Justine Pelletier a accepté de renouveler son mandat;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil :

- Accepte la recommandation du Service des loisirs et de la culture de procéder à l'embauche de madame Justine Pelletier pour un contrat de vingt-deux semaines à titre de coordonnatrice du programme d'animation vacances 2012;
- Nomme à compter du 26 mars 2012, madame Justine Pelletier, au poste de coordonnatrice du programme d'animation vacances 2012, suivant les conditions d'embauche décrites au rapport de la

directrice du Service des loisirs et de la culture, daté du 27 février 2012;

- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, la convention d'engagement à durée déterminée de madame Justine Pelletier;

Les sommes nécessaires seront prises au poste budgétaire (rémunération et avantages sociaux) de la section « Parcs et terrains de jeux » numéro 027015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 96-12

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMITÉ DE LOISIRS DE TEWKESBURY – UTILISATION DU TERRAIN DE LOISIRS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2012

Considérant l'intérêt manifesté par le comité des loisirs de Tewkesbury à réaliser des activités durant la période estivale 2012;

Considérant qu'il s'agit d'une entente saisonnière;

Considérant les dispositions entreprises par le Service des loisirs et de la culture relativement à l'entente;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à rédiger et à signer un protocole d'entente avec le comité des loisirs de Tewkesbury, relativement à l'utilisation du pavillon de services et le terrain des loisirs de Tewkesbury durant la période estivale 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 97-12

RAPPORT DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE DRAINAGE DU TERRAIN DE SOCCER DU HAMEAU

Considérant que nous avons invité quatre compagnies à soumissionner pour les travaux de drainage du terrain de soccer Hameau;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions, le 9 mars 2012 à 9 h, la municipalité a reçu 3 soumissions;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de Eco-Verdure pour un montant de 26 846,67 \$ (incluant les taxes applicables) et qu'elle est conforme aux exigences;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accorder le contrat pour les travaux de drainage du terrain de soccer Hameau (Projet LO-1201) à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Eco-Verdure au prix total soumissionné de 26 846,67 \$ incluant les taxes applicables. À cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux de la municipalité.

Le prix total soumissionné peut cependant varier, l'entrepreneur n'étant payé que pour les quantités réellement exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission.

Les documents de soumission présentés par l'entrepreneur ainsi que le devis de soumission et la présente résolution, font office de contrat liant les parties.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 98-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général et
secrétaire-trésorier